



ACTUALITES

Les travaux interdits et dangereux
Le développement de l'apprentissage en EPLE
40 ans d'apprentissage à l'Education nationale
Les 15^{èmes} rencontres sénatoriales de l'apprentissage
L'apprentissage dans la fonction publique
La table ronde « Orange et alternance »
La 5^{ème} édition de la semaine de l'industrie
Le plan « La République en actes »

DIPLOMES

CAP - Bac Pro - BP - MC - BTS
RESEAU APPRENTISSAGE
DOCUMENTATION-SITES

ACTUALITES

La réglementation relative aux jeunes travailleurs en matière de travaux interdits et dangereux. Deux décrets publiés

Ces deux décrets, publiés au JO du 19 avril 2015, entreront en vigueur le 2 mai 2015 :

- Le décret n° 2015-443 du 17 avril 2015 relatif à la procédure de dérogation prévue à l'article L. 4153-9 du code du travail pour les jeunes âgés de moins de dix-huit ans.

Ce texte « a pour objet de simplifier la procédure de dérogation aux travaux interdits pour les jeunes âgés de moins de dix-huit ans en formation professionnelle, en substituant au régime d'autorisation par l'inspecteur du travail un régime déclaratif. Le décret détermine le contenu de cette déclaration et les informations tenues à disposition de l'inspecteur du travail. Il précise les règles de prévention à respecter pour pouvoir déroger à l'interdiction de certains travaux. En application de ces dispositions, l'inspecteur du travail exercera ses missions de suivi et de contrôle de la réglementation visant à garantir la santé et la sécurité des jeunes de moins de dix-huit ans. Il pourra également intervenir dans le cadre de sa mission de conseil, notamment dans les établissements d'enseignement professionnel, pour apporter son expertise en matière de prévention des risques. ».

En ligne sur :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=35CF30469F5FFA954DFE85723D1D4BF0.tpdila22v_2?cidTexte=JORFTEXT000030491505&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCON T000030491300

- Le décret n° 2015-444 du 17 avril 2015 modifiant les articles D. 4153-30 et D. 4153-31 du code du travail.

Ce texte « a pour objet de compléter par deux alinéas l'article D. 4153-30 du code du travail relatif à l'affectation des jeunes âgés de moins de dix-huit ans à des travaux temporaires en hauteur, afin, d'une part, de permettre une dérogation pour l'utilisation des échelles, escabeaux et marchepieds dans les conditions prévues par les dispositions de droit commun du code du travail lorsque les équipements de travail munis d'une protection collective ne peuvent être utilisés et, d'autre part, pour les besoins de la formation professionnelle des jeunes, de déroger à l'interdiction de travail en hauteur à défaut d'une protection collective contre le risque de chute, lorsque cette protection ne peut pas être mise en place, sous réserve que le jeune soit muni d'un équipement de protection individuelle et formé. ».

En ligne sur :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=35CF30469F5FFA954DFE85723D1D4BF0.tpdila22v_2?cidTexte=JORFTEXT000030491546&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCON T000030491300

Le second séminaire national sur le développement de l'apprentissage en EPLE

Le second séminaire national pour le développement de l'apprentissage en EPLE s'est déroulé le mercredi 8 avril 2015 à Clichy. Organisé par la DGESCO, il faisait suite au premier grand rassemblement du 18 novembre 2014, auquel participait la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il s'agit toujours, dans un contexte de fort chômage des jeunes et de baisse générale des entrées en apprentissage, notamment aux niveaux V et IV, d'inverser la tendance, car l'apprentissage permet à la fois la formation des jeunes et leur insertion professionnelle.

Les participants à ce séminaire (corps d'inspection, cadres de l'éducation nationale...) ont travaillé à identifier les leviers et les outils (organisationnels, pédagogiques) qui permettront d'augmenter de 50 % le nombre d'apprentis en EPLE, pour atteindre le nombre de 60 000 en 2017.

Au programme de cette journée, notamment :

- des ateliers sur une même thématique : à partir d'exemples académiques, comment élaborer et décliner en actions une stratégie de développement de l'apprentissage en EPLE, prenant en compte à la fois les jeunes, les employeurs et les établissements ?
- des témoignages sur :
 - la mise en œuvre de la mixité des publics et des parcours ;
 - la construction et la mise en œuvre d'une stratégie globale de communication ;
- la présentation du parcours m@gistère « **connaître l'apprentissage** ». Il a pour objectif général d'améliorer l'accompagnement des élèves dans la construction de leur projet d'orientation vers l'apprentissage, notamment par la modification des représentations sur l'apprentissage. Il s'adresse aux professeurs principaux de collège, en particulier de 3^{ème} et aux conseillers d'orientation-psychologues.
Le parcours se décline en plusieurs étapes et dure 9 heures (6 heures à distance asynchrone et 3 heures en présentiel).
A partir de ressources pédagogiques et institutionnelles et d'interviews des acteurs (apprenti, maître d'apprentissage, enseignant, chef d'établissement, inspecteur de l'éducation nationale), les stagiaires sont amenés à construire individuellement et collectivement des ressources (carte des formations, argumentaire) leurs permettant de répondre au mieux aux besoins des élèves et des parents d'élève.

40 ans d'apprentissage à l'Education nationale

Ce nouveau numéro du CEREQ fait état du développement de l'apprentissage au sein des Etablissements publics locaux d'enseignement (EPL) depuis 40 ans. En 2013, l'apprentissage dans l'éducation nationale comptabilise plus de 700 structures, accueillant près de 40 000 apprentis, le plus souvent fédérées au niveau académique.



Mais cette organisation reste néanmoins confrontée à deux types de freins qui peuvent compromettre l'objectif du ministère qui est d'atteindre les 60 000 apprentis d'ici 2017 notamment :

- « l'inadaptation des règles gestionnaires et administratives aux spécificités de l'apprentissage ». En effet, les élèves en fin de classe de 3^{ème} ne peuvent pas faire le choix de l'apprentissage, car le logiciel AFFELNET, jusqu'à récemment, n'intégrait pas l'apprentissage comme choix possible. Une refonte de ce logiciel est en cours.
- « l'absence de parité d'estime entre l'apprentissage et la voie scolaire ». Certains professionnels de l'éducation nationale émettent des réserves et soulignent la concurrence entre les deux voies de formation.

La mixité des statuts et des parcours, notamment dans les lycées polyvalents et dans les lycées des métiers qui proposent, dans un même lieu, l'accès à plusieurs voies de formation (scolaire, apprentissage, formation continue, contrats de professionnalisation) est un des leviers initiés par le ministère de l'éducation nationale.

L'apprentissage à l'Education nationale présente certains atouts comme le maillage territorial fin des EPLE, ou le passage pour le jeune d'un statut à l'autre.

Source : Damien Brochier ; Claudine Romani. CEREQ, Bref n° 333, mars 2015, 4 p.

Pour télécharger la publication :

<http://www.cereq.fr/index.php/actualites/40-ans-d-apprentissage-a-l-Education-nationale>

Les 15^{èmes} rencontres sénatoriales de l'apprentissage

Le Sénat et l'Assemblée permanente des chambres des métiers et de l'artisanat (APCMA) ont organisé les 15^{èmes} rencontres sénatoriales de l'apprentissage. Elles se sont déroulées au Sénat, le 4 mars dernier, en présence du ministre du travail, François Rebsamen, de Gérard Larcher, président du Sénat, et d'Alain Griset, président de l'APCMA.

Ces rencontres avaient notamment pour objectifs de promouvoir la formation par l'apprentissage dans le secteur de l'artisanat et d'en rappeler les opportunités d'emploi. Sur ce dernier point, les apprentis ont pu témoigner de leur expérience et de leurs perspectives d'avenir.

Trois questions ont également été abordées lors des échanges :

- Comment l'apprentissage est-il au service de l'insertion professionnelle des jeunes ?
- Quels sont les coûts/avantages pour les entreprises artisanales ?
- Comment lever les freins qui subsistent au développement de l'apprentissage ?

Dans son discours, le ministre du travail a notamment précisé que l'artisanat reste un secteur particulièrement utilisateur d'apprentissage avec, chaque année, près de 200 000 jeunes formés. Il a également rappelé les mesures qui ont déjà été prises pour relancer l'apprentissage (aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire, affectation d'un taux plus élevé de la taxe d'apprentissage en direction des CFA, assouplissement de la réglementation concernant les travaux dits dangereux pour les apprentis).

En lire davantage : <http://travail-emploi.gouv.fr/actualite-presse,42/breves,2137/15emes-rencontres-senatoriales-de,18492.html>

Pour lire le discours du ministre du travail : <http://travail-emploi.gouv.fr/actualite-presse,42/discours,2142/discours-de-francois-rebsamen,18493.html>





L'apprentissage dans la fonction publique : des postes et un guide

Lors de la Grande conférence sociale des 7 et 8 juillet 2014, le Président de la République avait annoncé que des efforts seraient engagés pour développer l'apprentissage dans la fonction publique : 10 000 apprentis devraient être embauchés dans la fonction publique d'Etat d'ici le 1^{er} janvier 2017 (4000 à partir de septembre 2015 et 6000 en 2016).

Pour atteindre cet objectif :

- un seuil minimum d'apprentis à embaucher a été fixé à chaque ministère (en fonction de ses effectifs) ;
- chaque ministère a recensé les postes à proposer ;
- les offres d'embauche seront mises en ligne sur le site de la BIEP (Bourse interministérielle de l'emploi public).

Pour accompagner les différents ministères dans leur démarche de recrutement, la DGAFP a publié un guide destiné aux services des ressources humaines.

L'apprentissage dans la fonction publique de l'Etat : guide pratique à l'usage des services de ressources humaines (Ministère de la décentralisation et de la fonction publique, DGAFP) : http://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/publications/coll_outils_de_la_GRH/Apprentissage-dans-la-FPE.pdf

Le portail de la fonction publique :

<http://www.fonction-publique.gouv.fr/score/lapprentissage>

La table ronde « Orange et alternance »

Le 6 mars dernier, François Rebsamen, le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, a clôturé la table ronde sur l'alternance dans la société Orange de Villeurbanne.

Le Président directeur général du groupe a dressé un bilan du dispositif alternance et a annoncé le recrutement, en CDI, de près de 1500 jeunes à l'issue de leur formation en alternance, dans le cadre de son plan « très haut débit ». Des échanges ont également porté sur la transmission des savoir-faire et de la culture d'entreprise.

Pour lire le discours du ministre du travail : <http://travail-emploi.gouv.fr/actualite-presse/42/discours/2142/discours-de-cloture-de-la-table,18500.html>

La 5^{ème} édition de la semaine de l'industrie

La 5^{ème} édition de la semaine de l'industrie s'est tenue du 30 mars au 5 avril 2015. Organisée notamment à l'initiative de la Direction générale des entreprises (DGE) et du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, elle a pour objectif de faire découvrir aux jeunes et aux demandeurs d'emploi le monde de l'industrie et ses métiers.



Au cours de cette semaine, de nombreuses manifestations ont été organisées sur l'ensemble de la France : journées portes ouvertes en entreprises, forums des métiers, ateliers pédagogiques, jeux concours sur l'industrie, conférences, débats...

Pour accéder aux actions et aux événements se déroulant dans chaque région : <http://www.semaine.industrie.gouv.fr>

Le plan « La République en actes » sur l'égalité et la citoyenneté

Lors du comité interministériel du 6 mars 2015, le Premier ministre, Manuel Valls, a présenté le plan « République en actes », qui comprend une série de mesures portant sur l'égalité et la citoyenneté. Concernant le volet décrochage scolaire, il est notamment envisagé :



- d'accompagner 15 000 jeunes dans les écoles de la 2^{ème} chance ;
- de mettre en place un dispositif « réussite apprentissage » au profit de 10 000 jeunes décrocheurs en difficultés d'insertion. Les bénéficiaires du dispositif seront accompagnés avant l'entrée en apprentissage et lors des premières semaines du contrat pour prévenir une éventuelle rupture. La mise en oeuvre de ce dispositif impliquera les CFA et sera réalisée sur prescription de Pôle emploi et des missions locales ;
- d'expérimenter sur certains territoires un dispositif d'apprentissage « zéro coût » pour l'employeur, en faveur de jeunes décrocheurs âgés de moins de 18 ans, pendant la 1^{ère} année de leur contrat d'apprentissage ;
- de créer un dispositif Formation 2^{ème} chance confié à l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) au profit de 2 000 jeunes en grande difficulté.

Ces mesures entreront progressivement en vigueur entre le printemps 2015 et le début 2016.

Pour voir l'ensemble des mesures présentées le 6 mars 2015 : http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2015/03/06.03.2015_dossier_de_presse_comite_interministeriel-egalite-citoyennete-la_republique_en_actes.pdf

DIPLÔMES

CAP

Ont été publiés les arrêtés :

- du 31 mars 2015 modifiant l'arrêté du 22 avril 2008 définissant le *certificat d'aptitude professionnelle esthétique, cosmétique, parfumerie* et fixant ses conditions de délivrance (JO n° 94 du 22 avril 2015) : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=35CF30469F5FFA954DFE85723D1D4BF0.tpdila22v_2?cidTexte=JORFTEXT000030511600&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONTO00030511459
- du 18 mars 2015 modifiant l'arrêté du 23 février 2010 modifiant l'arrêté du 6 juillet 2004 portant définition du *certificat d'aptitude professionnelle « agent de prévention et de médiation »* et fixant ses conditions de délivrance (JO n° 83 du 9 avril 2015) : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?sessionId=DABDF052441EBFD406F02179B1C9D96B.tpdila12v_2?cidTexte=JORFTEXT000030462093&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCO NT000030461999

- du 10 mars 2015 portant création de la *spécialité « propreté de l'environnement urbain-collecte et recyclage » de certificat d'aptitude professionnelle* et fixant ses modalités de délivrance (JO n° 73 du 27 mars 2015) : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=75F83FB005A28397F793C614FA976F8.tpdila14v_1?cidTexte=JORFTEXT000030401199&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030400999
- du 2 mars 2015 portant création de la *spécialité « opérateur/opératrice logistique » de certificat d'aptitude professionnelle* et fixant ses modalités de délivrance (JO n° 67 du 20 mars 2015) : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=76CD984C6CB69DB22A6574667D2C156F.tpdila08v_3?cidTexte=JORFTEXT000030375744&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCO NT000030375699
- du 16 février 2015 modifiant l'arrêté du 11 août 2004 portant création du *certificat d'aptitude professionnelle « assistant(e) technique en milieu familial et collectif »* (JO n° 58 du 10 mars 2015) : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=EB9C4820ED5E6AAA1DA9305FED56969D.tpdila14v_3?cidTexte=JORFTEXT0000303454610&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCO NT000030334559
- du 7 janvier 2015 portant création de la *spécialité « ferronnier d'art » de certificat d'aptitude professionnelle* et fixant ses modalités de délivrance (JO n° 61 du 13 mars 2015) : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=3D88996C58466BC31F17DDAAC3711567.tpdila15v_3?cidTexte=JORFTEXT000030345517&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCON T000030345419

Bac Pro

Ont été publiés les arrêtés :

- du 1^{er} avril 2015 modifiant l'arrêté du 13 mai 2004 modifié portant création du *baccalauréat professionnel esthétique, cosmétique, parfumerie* et fixant ses modalités de préparation et de délivrance (JO n° 94 du 22 avril 2015): http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=35CF30469F5FFA954DFE85723D1D4BF0.tpdila22v_2?cidTexte=JORFTEXT000030511613&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030511459
- du 16 février 2015 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2011 portant création de la *spécialité « gestion-administration » du baccalauréat professionnel* et fixant ses modalités de délivrance (JO n° 59 du 11 mars 2015): http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=42E190623721CF28BF75E76D8AA08AE6.tpdila19v_3?cidTexte=JORFTEXT000030337407&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030337199
- du 7 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 30 mars 2012 relatif à la création de la *spécialité « pilote de ligne de production » du baccalauréat professionnel* et fixant ses modalités de délivrance (JO n° 59 du 11 mars 2015) : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=42E190623721CF28BF75E76D8AA08AE6.tpdila19v_3?cidTexte=JORFTEXT000030337299&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030337199

BP

Ont été publiés au JO n° 61 du 13 mars 2015, les arrêtés :

- du 7 janvier 2015 portant création de la *spécialité « arts du service et commercialisation en restauration » de brevet professionnel* et fixant ses modalités de délivrance: http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=3D88996C58466BC31F17DDAAC3711567.tpdila15v_3?cidTexte=JORFTEXT000030345471&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030345419
- du 7 janvier 2015 portant création de la *spécialité « arts de la cuisine » de brevet professionnel* et fixant ses modalités de délivrance : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=3D88996C58466BC31F17DDAAC3711567.tpdila15v_3?cidTexte=JORFTEXT000030345494&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030345419

MC

Ont été publiés les arrêtés :

- du 23 mars 2015 portant définition et fixant les conditions de délivrance de la *mention complémentaire « coiffure coupe couleur »* (JO n° 83 du 9 avril 2015) : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=DABDF052441EBFD406F02179B1C9D96B.tpdila12v_2?cidTexte=JORFTEXT000030462098&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030461999
- du 18 février 2015 portant création de la *mention complémentaire « aéronautique »* et fixant ses modalités de délivrance (JO n° 59 du 11 mars 2015) : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=42E190623721CF28BF75E76D8AA08AE6.tpdila19v_3?cidTexte=JORFTEXT000030337412&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030337199

BTS

Ont été publiés les arrêtés :

- du 31 mars 2015 modifiant les arrêtés portant définition et fixant les conditions de délivrance de certaines *spécialités de brevet de technicien supérieur* : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=35CF30469F5FFA954DFE85723D1D4BF0.tpdila22v_2?cidTexte=JORFTEXT000030508978&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030508859
- du 31 mars 2015 modifiant l'arrêté du 5 avril 2012 portant définition et fixant les conditions de délivrance du *brevet de technicien supérieur « tourisme »* : http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=35CF30469F5FFA954DFE85723D1D4BF0.tpdila22v_2?cidTexte=JORFTEXT000030508982&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000030508859

ROP 3

Le séminaire « Apprentissage dans les lycées publics : un défi majeur ». Académie de Poitiers

Le séminaire « Apprentissage dans les lycées publics : un défi majeur » s'est déroulé le 6 février dernier à Niort. Organisé à l'initiative de l'académie de Poitiers, il avait pour objectif d'envisager des pistes de développement de l'apprentissage dans les lycées publics.



Ce séminaire a été ouvert par Jacques Moret, recteur de l'académie de Poitiers, qui a présenté :

- le poids de l'apprentissage dans l'académie et le rôle de la région ;
- l'apprentissage en EPLE dans l'académie de Poitiers et ses perspectives à 2017.

A la question : « Pourquoi développer l'apprentissage en EPLE ? », il a répondu que l'éducation nationale dispose de nombreux atouts, notamment la qualité de son appareil de formation, pour y contribuer de manière active.

Damien Brochier, chercheur au Centre d'études et de recherche sur les qualifications (CEREQ), spécialiste des questions d'emploi, a donné sa vision de l'apprentissage public et a précisé que dans ce domaine, « les différents partenaires reconnaissent désormais la co-responsabilité de l'Ecole et de l'Entreprise dans la construction des parcours des jeunes. ».

Pour lire le discours du recteur « Développer l'apprentissage en lycées publics » : http://www.ac-poitiers.fr/medias/fichier/academie-de-poitiers-discours-du-recteur-en-ouverture-du-seminaire-sur-l-apprentissage-en-lycees-publics_1423846683310.pdf

ROP 7

Le séminaire « L'évolution du métier du formateur dans l'apprentissage ». Académie de Rennes

Lors du séminaire du ROP 7 des 17 et 18 mars 2015, Michel Quéré, recteur de l'académie de Rennes, a mis à l'honneur la question de « L'évolution du métier de formateur dans l'apprentissage ». Organisé par le Service académique de l'inspection de l'apprentissage (SAIA) de Rennes, ce séminaire a rassemblé plus de 90 acteurs de l'apprentissage des académies de Caen, Nantes et Rennes.



Ces deux journées étaient organisées autour des deux conférences suivantes :

- « La recherche en analyse de l'activité, une ressource pour accompagner l'évolution du métier de formateur » par Jérôme Guérin, Professeur des universités des Sciences de l'éducation au Centre de recherche sur l'éducation, les apprentissages et la didactique de Rennes (CREAD) ;
- « Apprendre avec le numérique » par Alain Van Sante, Délégué académique au numérique et responsable de la sécurité des systèmes d'information de l'académie de Rennes.

De nombreuses interventions, notamment du Conseil Régional de Bretagne, du Centre National de Ressources pour l'Alternance en Apprentissage (CNRAA), de l'Association des Directeurs de CFA de Bretagne (ARDIR), de la Délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue (DAFPIC)) ont ponctué ces deux riches journées de travail.

Des témoignages des acteurs de terrain concernant la modernisation des outils d'accompagnement pédagogique par le biais des nouvelles technologies, la place des enseignements généraux dans l'apprentissage, le développement de la mixité des publics et des parcours au sein des EPLE ont également été présentés.

L'objectif de ces rencontres est d'aider les acteurs à travailler ensemble, d'échanger, de mutualiser des connaissances et des compétences des acteurs de l'apprentissage en lycée public.

Sur le site de l'académie de Rennes : <http://www.ac-rennes.fr/jahia/Jahia/site/academie2/accueil/pid/19479?entryId=98180>

DOCUMENTATION - SITES

La dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage en 2012. Etude de la DARES

La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) indique que la dépense pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage était de 32 milliards d'euros en 2012. Elle restait stable et proche de celle de l'année précédente (-0,1 %) alors qu'elle avait augmenté de 0,9 % entre 2010 et 2011.



Les entreprises restent la principale source de financement avec 43 % des dépenses totales (+0,8 % contre +2,9 % en 2011). Suivent ensuite l'Etat et les régions, qui interviennent à parts égales, avec respectivement 14 % des dépenses totales.

La dépense globale (entreprises, Etat et régions) par public bénéficiaire (jeunes, demandeurs d'emploi et actifs occupés du secteur privé) montre que celle destinée aux jeunes est en baisse (-4,3 %) alors que celle en faveur des demandeurs d'emploi et des actifs occupés du secteur privé progresse (respectivement +2,3 % et +0,7 %).

La formation des jeunes, dont l'apprentissage, reste de loin le principal domaine d'intervention des conseils régionaux et sa part dans l'ensemble de leurs dépenses, qui est de 61 %, s'accroît très légèrement par rapport à 2011 (+1 point). L'apprentissage représente 42 % des dépenses de formation des régions en faveur des jeunes.

Pour télécharger l'étude « La dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage en 2012 » : <http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2015-014.pdf>

Des ressources complémentaires pour accompagner les enseignants-formateurs



En complément du guide « Enseigner en apprentissage », le CNRAA propose, sur son site Internet, une **sélection de ressources pédagogiques et pratiques** en lien avec les thématiques abordées

dans la publication.

Ces ressources numériques et imprimées sont une aide supplémentaire pour les enseignants-formateurs afin de leur permettre un prolongement des sujets traités.

Pour accéder à la sélection de ressources : http://www.cndp.fr/crdp-nancy-metz/fileadmin/Stockage2/selections_thematiques/Ressources_complementaires_Enseigner_en_apprentissage.pdf

Pour découvrir *Enseigner en apprentissage* : <http://www.cndp.fr/crdp-nancy-metz/index.php?id=4808>

Pour télécharger [le bon de commande](#).

Voie professionnelle, alternance, apprentissage : quelles articulations ?

L'Institut français de l'éducation de Lyon a publié, en février 2015, un dossier de veille, réalisé par Rémi Thibert (Chargé d'études et de recherche au sein de l'unité Veille et Analyses de l'IFE) sur la voie professionnelle en France et à l'étranger.



Il aborde les points suivants :

- La place du lycée professionnel (image du lycée professionnel, enseignants) ;
- Les repères historiques (voie professionnelle à ses débuts, réforme de la voie professionnelle, scolarisation ou professionnalisation, enseignement professionnel ailleurs) ;
- Les diplômes préparés par la voie professionnelle (certificat d'aptitude professionnelle, baccalauréat professionnel, diplômes en Europe) ;
- Les liens avec l'entreprise, l'emploi et le supérieur (apprentissage, employabilité des jeunes, cas de l'enseignement agricole, poursuite d'études, défis de l'enseignement professionnel).

Pour consulter le dossier : <http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA/detailsDossier.php?parent=accueil&dossier=99&lang=fr>

Compétences clés : définitions, usages et formalisation. CPC études – 2014 n° 4

Cette étude propose tout d'abord d'analyser les différentes « compétences clés » : la maîtrise de la langue française et des principaux éléments de mathématiques, la pratique d'au moins une langue vivante étrangère, la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication, une culture humaniste et scientifique permettant le libre exercice de la citoyenneté.



Elle étudie leur prise en compte dans les pratiques de recrutement et de promotion à l'intérieur de deux branches professionnelles : le commerce et distribution et la restauration collective.



Conduite entre 2012 et 2013 par le cabinet conseil Sémaphores à la demande de la Direction générale de l'enseignement scolaire, cette étude s'appuie sur une série d'entretiens conduits auprès de responsables des ressources humaines d'une vingtaine d'entreprises et est complétée par une enquête en ligne auprès d'entreprises des branches commerce et distribution et restauration collective.

Cet ouvrage est disponible en prêt au CNRAA (prêt par correspondance gratuit).

Apprentissage, alternance : bien choisir sa formation



Ce guide aborde l'ensemble des questions que peuvent se poser les jeunes avant d'entreprendre une formation en alternance : l'alternance convient-elle à tous les profils ? Quels diplômes préparer en alternance après le Bac ? Quel est le rythme de l'alternance ? Comment trouver une entreprise ? Quels sont les différents types de contrats ?...

Source : Elodie Raitière. L'Etudiant, n° 213, janvier 2015, 159 p. (Coll. Etudes).

Des métiers rares revivent par l'apprentissage



Le CFA de l'école la Bonne Graine de Paris est spécialisé dans l'ameublement et dans des métiers rares, tels que les arts du bois, l'ébénisterie, l'encadrement, la dorure, la tapisserie, la rentraiture, la menuiserie en sièges...Malgré une capacité d'accueil de 600 apprentis, le CFA en forme plus de 300 seulement par manque d'entreprises prêtes à signer un contrat d'apprentissage.

Pour lire l'article sur le site de l'école la Bonne Graine : http://www.labonnegraine.org/Accueil_files/Inffo_formation_n_872.pdf

Source : Centre Inffo, Inffo formation n° 872 du 15 au 28 février 2015

Les métiers de l'artisanat

La semaine nationale de l'artisanat

Organisée par l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) et l'Union professionnelle artisanale (UPA), la semaine nationale de l'artisanat, qui s'est tenue du 13 au 20 mars 2015, a été l'occasion pour les chefs d'entreprise artisanale de faire découvrir les 250 métiers de l'artisanat : <http://www.semaine-nationale-artisanat.fr/Presentation.html>



Oriente Métiers, un site pour découvrir les métiers de l'artisanat

En partenariat avec l'ONISEP, l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) lance un site dédié aux collégiens et lycéens pour leur permettre de découvrir les 250 métiers de l'artisanat : <http://www.orientemétiers.org/>

Par le biais d'un questionnaire en ligne, le jeune peut affiner son choix professionnel dans le secteur de l'artisanat, en fonction de ses goûts, ses intérêts, les univers qui l'attirent et ses choix de vie. Les résultats proposés, sous forme de familles de métiers, donnent directement accès aux fiches métiers et aux vidéos disponibles sur le site de l'artisanat : <http://www.artisanat.info/>



L'orientation scolaire et professionnelle

Cité Orientée, le webdocumentaire

L'ONISEP, France TV éducation, AGEFA-PME et la société de production Vanglabek films lancent la version 2 d'un webdocumentaire « Cité orientée », sur la thématique de l'orientation scolaire et professionnelle. L'objectif de cet outil pédagogique est d'aider les jeunes à s'orienter ou se réorienter.

Plus concrètement, « Cité orientée » a la forme d'une ville et chacun de ses quartiers représente un secteur d'activité. Les habitants ont entre 15 et 25 ans. L'internaute peut se laisser guider pour rencontrer le personnage étant le plus proche de ses envies ou bien se promener librement à travers différents quartiers de la ville à la recherche de sa propre orientation.

Pour découvrir le site : <http://cite-orientee.francetveducation.fr/>

Osez la voie pro : 10 parcours de réussite

A l'occasion de la 5^{ème} édition de la semaine de l'industrie, la Fabrique de l'industrie publie, en partenariat avec l'ONISEP, un ouvrage intitulé « Osez la voie pro : 10 parcours de réussite pour s'en convaincre ».



Cet ouvrage présente les témoignages d'anciens élèves ayant, à partir de leur formation initiale, construit un parcours de réussite au sein d'entreprises industrielles. Il a pour objectif de montrer aux jeunes que la voie professionnelle ouvre de vraies perspectives de carrières.

Source : Presses des Mines/La Fabrique de l'industrie, 2015, 64 p.

CNRActu@ est édité par le CNRAA

ISSN : 1951-6096

Titre clé : CNRActu@

Mise à disposition gratuite

Directrice de publication : Brigitte Courbet

Responsable éditoriale : Véronique Taciak

Rédaction, mise en page : Anne Walcarius

CNRAA/CRDP

95-99, rue de Metz

CO 43320

54014 Nancy Cedex

Tél. : 03 83 19 11 11

Site : eduscol.education.fr/cnraa

Suivez le CNRAA sur

